



Conseil de l'Education et de la Formation

Propositions relatives à l'organisation de la consultation en
Communauté française Wallonie-Bruxelles à propos du cadre
européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la
vie

AVIS n°92

CONSEIL DU 9 septembre 05

Le 14 décembre 2004, à Maastricht, les ministres responsables de l'enseignement et de la formation professionnels de 32 pays européens, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne ont décidé de renforcer leur coopération afin :

- de moderniser leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels pour que l'économie de l'Europe devienne la plus compétitive,
- d'offrir à tous les Européens les qualifications et les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer complètement à la société émergente de la connaissance, qu'il s'agisse des jeunes ou des travailleurs âgés, des demandeurs d'emploi ou des personnes désavantagées, contribuant ainsi à des emplois meilleurs et plus nombreux.

En vue d'atteindre ces objectifs, les ministres responsables de l'enseignement et de la formation professionnels ont décidé de mettre en œuvre différents instruments permettant de développer la transparence, la qualité et la confiance mutuelle pour favoriser un véritable marché européen du travail.

Le système européen de transfert de points de crédit pour l'EFP (ECVET), l'échelle commune sur les niveaux de référence et le cadre européen des qualifications font partie de ces instruments dont le développement induira de profondes modifications de notre système d'enseignement et de formation.

Extrait du Communiqué de Maastricht :

« ... au développement d'un cadre européen des qualifications ouvert et flexible, fondé sur la transparence et la confiance mutuelle. Ce cadre fournira à l'EFP et à l'enseignement général (secondaire et supérieur) une référence commune pour faciliter la reconnaissance et le caractère transférable des qualifications. Il sera principalement fondé sur les compétences et les résultats des apprentissages. Il améliorera la perméabilité des systèmes d'enseignement et de formation, les uns par rapport aux autres. Il permettra aussi la validation des compétences acquises de façon informelle et facilitera le fonctionnement fluide et effectif des marchés du travail tant européen, que national ou sectoriel. Ce cadre s'appuiera sur une échelle commune de niveaux de référence. Il devrait s'appuyer sur des instruments adoptés au niveau européen, plus particulièrement sur des mécanismes d'assurance de la qualité propres à créer la nécessaire confiance mutuelle. Le cadre commun devrait faciliter le développement au niveau européen de référentiels de compétences, sur la base du volontariat. Cela permettrait ainsi aux secteurs professionnels d'aborder les nouveaux défis de l'enseignement et de la formation consécutifs à l'internationalisation du commerce et de la technologie ... »

En vue de concrétiser le projet de créer le cadre européen des qualifications, la Commission européenne a mandaté un groupe de travail pour rédiger un certain nombre de propositions qui feront ensuite l'objet d'une vaste consultation auprès des pays membres, d'experts et d'acteurs directement concernés par le développement et la mise en œuvre de l'EQF aux niveaux européen, national et sectoriel. Il s'agira, pour la Commission, de recueillir un maximum d'avis sur les objectifs, la structure, et le contenu du futur cadre européen des qualifications.

Comme précisé dans la lettre de Mr Ján Figel¹, Membre de la Commission européenne, l'objectif du cadre européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie est transversal ; il concerne tous les niveaux d'enseignements et la formation professionnelle en vue de « permettre un rapprochement des systèmes de qualifications aux niveaux national et sectoriel ». Et c'est pour cette raison que la Commission souhaite que les avis transmis dans le cadre de cette vaste consultation prennent en compte les positions de tous les acteurs concernés. « Il est important que tous les ministères concernés ayant un intérêt direct pour l'apprentissage tout au long de la vie – éducation, emploi, jeunesse,

¹ Voir annexe

économie - soient invités à participer et qu'ils consultent à leur tour tous les secteurs concernés dans les secteurs de l'emploi et de l'enseignement. ».

Cette volonté d'approche transversale rejoint des soucis semblables en Communauté française Wallonie-Bruxelles, tels qu'exprimés dans le PST2.

Le CEF a déjà abordé des problématiques connexes à ce sujet :

- Le rapport intermédiaire du groupe de travail « modularisation »
- L'avis n°91 « Validation des acquis non formels et informels dans l'enseignement non obligatoire – Pistes opérationnelles »

De par sa position regroupant tous les acteurs de l'enseignement - tous niveaux confondus - et de la formation professionnelle, le CEF est un lieu où une réflexion globale sur un « Cadre européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie » peut être assurée. Il est aussi le lieu où les aspirations des individus en matière d'apprentissage tout au long de la vie, dans tous les aspects au cours de leur trajectoire professionnelle et personnelle, peuvent être rencontrées.

Recommandations :

Le CEF souhaite que dans le cadre de la consultation sur le document de travail de la Commission « Vers un cadre européen de qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie » une consultation globale, concernant tous les acteurs concernés, soit organisée en se centrant particulièrement sur les aspirations et besoins des citoyens et citoyennes dans leur apprentissage tout au long de la vie, en coordination avec tous les opérateurs d'enseignement et de formation concernés, dans le respect des spécificités de chacun de ceux-ci.

Le CEF propose de contribuer à une telle consultation en vue de construire un avis global dégagant les lignes directrices d'une approche coordonnée de la problématique, en perspective notamment des travaux de EUNEC².

² EUNEC (Réseau européen des Conseils de l'Éducation) participera à la consultation développée par la Commission européenne et pour ce faire, organisera, début novembre 05, une réunion dont l'objectif sera de dégager des positions communes à l'ensemble des Conseils de l'Éducation européens.

<p>1. Annexe : présentation de la consultation à propos du cadre européen des qualifications</p>
--

Bruxelles, le 20 juillet 2005
MG / D(2005) 12829

Monsieur / Madame le Ministre,

Suite à ma demande lors de la réunion ministérielle informelle à Londres la semaine dernière pour votre soutien dans le développement d'un cadre européen de qualifications (en anglais « European Qualifications Framework » ou « EQF »), je vous écris pour vous confirmer mon invitation à organiser une consultation nationale sur le EQF. Comme je l'ai expliqué à Londres, l'objectif est de créer un cadre européen qui permettra un rapprochement des systèmes de qualifications aux niveaux national et sectoriel. Cette structure de référence sera utilisée à titre volontaire et facilitera le transfert et la reconnaissance des qualifications obtenues par les citoyens.

Je vais lancer le processus de consultation de la Commission en invitant les experts et les acteurs les plus directement concernés par le développement et la mise en œuvre du EQF aux niveaux européen, national et sectoriel à nous donner leur avis sur ce que les objectifs, la structure, et le contenu du EQF devraient être. Il est important que tous les ministères concernés ayant un intérêt direct pour l'apprentissage tout au long de la vie – éducation, emploi, jeunesse, économie - soient invités à participer et qu'ils consultent à leur tour tous les secteurs concernés dans les secteurs de l'emploi et de l'enseignement.

Je joins en annexe le document de consultation du EQF et une description du processus de consultation. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir vos réflexions d'ici à la fin de l'année sur les résultats de votre consultation nationale. Ceux-ci nourriront le contenu final de la proposition pour un EQF, que je présenterai à la Commission en 2006 sous forme d'un projet de recommandation du Parlement européen et du Conseil.

Veuillez croire, Monsieur / Madame le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Signé par Mr Ján Figel'
Membre de la Commission européenne

Consultation sur le document de travail de la Commission

« Vers un cadre européen de qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie »

La consultation vise à obtenir des commentaires sur les propositions faites dans le document de travail de la Commission joint en annexe « vers un cadre européen de qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie », SEC (2005) 957 du 8 juillet 2005. Ce document de consultation vise spécifiquement les experts, les parties concernées et les responsables politiques dans le domaine des qualifications et des systèmes de qualifications plutôt que les acteurs généraux dans le domaine de l'éducation et de la formation ou le grand public.

Les 32 pays participant au programme de travail Éducation et Formation 2010 sont invités à organiser leurs propres consultations nationales. Dans ces consultations nationales, il est important que tous les ministères concernés disposant d'un intérêt direct pour l'apprentissage tout au long de la vie – éducation, jeunesse, emploi, économie - soient invités à participer et qu'ils consultent à leur tour les secteurs de l'emploi et de l'enseignement les plus directement concernés par le développement et la mise en oeuvre du EQF. Ces secteurs devraient comprendre, par exemple, ceux qui suivent :

- L'enseignement secondaire
- L'enseignement supérieur, y compris les universitaires dans le domaine de l'éducation
- La formation professionnelle
- L'enseignement communautaire et des adultes
- Les syndicats d'employés et d'employeurs
- Les associations nationales sectorielles par exemple les industries telles que les TIC et la construction
- Les ONG et les organisations bénévoles par exemple sur le travail des jeunes

Vous trouverez ci-joint une copie papier du document de consultation ; nous vous enverrons également par courrier électronique le document et une présentation PowerPoint, que vous pouvez adapter à vos propres besoins pour expliquer le EQF. Le document peut être également obtenu à : http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/consultations_en.html.

Pour faciliter davantage la diffusion du document de consultation, vous pouvez vouloir créer des liens de vos sites web concernés à cette adresse Web et nous les communiquer pour l'incorporation dans notre site web.

Nous accueillons favorablement les commentaires sur tout aspect du EQF proposé. Néanmoins, il sera important de répondre spécifiquement aux questions dans la section 9 du document, qui cherchent à aborder les questions clés entourant le EQF, notamment, si les niveaux de référence du EQF et les descripteurs sont appropriés et si vos qualifications nationales et sectorielles peuvent être liées à ces niveaux de référence et descripteurs.

Outre les 32 pays du programme de travail Éducation et Formation 2010, nous consultons, au niveau européen, le groupe de suivi de Bologne, les autres institutions européennes (par exemple les commissions parlementaires), les partenaires sociaux européens, les associations européennes compétentes, les ONG et réseaux, et les associations européennes dans le secteur industriel par

exemple les TIC, la construction, le marketing, etc. Nous demandons aux organisations européennes de consulter leurs représentants nationaux.

Le développement d'un EQF sera également examiné à la conférence de la présidence britannique sur les cadres de qualifications à Glasgow les 22-23 septembre 2005.

Nous analyserons et résumerons toutes les réponses du processus de consultation et publierons notre propre analyse de ces dernières. Nous publierons également vos réponses sur le Web, à moins que vous indiquiez que vous souhaitez que ces dernières restent confidentielles. En outre, une conférence pourrait être organisée au printemps 2006 pour rendre publics et pour examiner les résultats de la consultation, avant que la proposition finale de la Commission sur le EQF soit soumise comme projet de recommandation du Parlement européen et du Conseil.

Veillez envoyer vos réponses par courrier électronique, d'ici la fin décembre 2005, à : EQF@cec.eu.int